

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Band: 44 (1915)
Heft: 12

Artikel: Les œuvres sociales de l'école [suite]
Autor: Barbey, Firmin
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1039456>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les œuvres sociales de l'école

(Suite.)

4° Les écoles de plein air

Comme moyen de briser définitivement la muraille de Chine qui séparait l'école de la réalité, les pédagogues modernes ont introduit les écoles de plein air. Cette idée a souri non seulement aux hommes d'école, mais aussi aux médecins scolaires, chargés de veiller spécialement aux conditions sanitaires des écoles et des enfants qui les fréquentent. Ceux-ci y ont vu avec plaisir un retour à la vie au grand air, à l'hygiène, aux exercices physiques, à un sain équilibre entre la culture du corps et celle de l'intelligence.

« L'école de plein air, — comme la définit M. le Dr Béguin, à Neuchâtel, — c'est en définitive la classe primaire populaire arrachée, pendant la période d'été, des murs du bâtiment scolaire, fût-ce même d'un palais scolaire, et transportée dans une clairière de la forêt. Le but à atteindre c'est, comme le dit M. le Dr Morel, médecin des écoles de Neuchâtel, de « procurer à toute une catégorie d'élèves, faibles ou anémiques, aux candidats à la tuberculose, aux débiles et convalescents, un séjour prolongé en plein air, ainsi qu'une bonne nourriture, tout cela sans que leur instruction soit arrêtée. A cet effet, on choisit un endroit favorable, autant que possible à la lisière d'une forêt, et les enfants s'y rendent tous les matins pour y passer la journée entière et rentrer le soir à la maison. »

« Il va de soi que, dans ce genre de classe, les leçons ne doivent être ni trop nombreuses, ni trop longues. L'école de plein air doit prétendre à une double ration d'air, double ration de nourriture et demi-ration de travail. » Nous ne croyons pas que, dans une contrée agricole comme la nôtre, cette institution soit de première nécessité. Mais elle renferme un principe qui doit avoir son application dans nos écoles. C'est que l'enseignement ne se donne pas toujours et exclusivement dans une salle d'école ; il faut de temps en temps sortir l'écolier de sa sphère habituelle et lui fournir l'occasion, tout en lui permettant de dilater ses poumons et de respirer le grand air, d'observer dans le vaste et merveilleux livre de la nature. C'est pourquoi, dans un ordre d'idées à peu près semblable à celui qui a inspiré les écoles de plein air, nous sommes heureux de citer, comme moyen excellent

d'éducation et d'enseignement, la *simple leçon en plein air*, la *promenade scolaire* et la *tâche d'observation*. Nous nous abstenons de donner des détails sur ces divers points et nous nous contenterons de rappeler l'étude faite sur cette importante matière par M^{lle} Gutknecht, institutrice à Fribourg ; cette étude figurait parmi les multiples travaux de la Société fribourgeoise d'éducation, dont nous avons trouvé la collection à l'Exposition nationale.

Qu'il nous suffise d'ajouter que les exercices pratiqués hors de la salle de classe, sous une direction ferme et expérimentée, ont une grande valeur pédagogique, et semblent mériter une place dans les moyens intuitifs et éducatifs de l'avenir.

5° Inspection sanitaire des écoles et hygiène scolaire

Si l'on a pris des dispositions en vue de remédier, dans la mesure du possible, aux conditions défavorables de santé dans lesquelles se trouvent parfois les enfants astreints à la fréquentation scolaire, il n'en est pas moins vrai qu'il incombe à l'école elle-même de sauvegarder, par tous les moyens en son pouvoir, la santé publique. Il faut reconnaître que l'on a beaucoup fait sous ce rapport depuis un certain nombre d'années. Un peu partout, le médecin scolaire a été créé, et il est appelé à exercer ses fonctions de manière à jouer un rôle efficace sur l'hygiène des bâtiments scolaires et le développement physique normal des écoliers. A ce propos, nous croyons devoir mettre en relief l'organisation telle qu'elle existe à Genève et qui nous est exposée par M. le Dr Christiani. Après avoir fourni quelques considérations sur le service général d'hygiène établi à Genève, il met au premier rang les perfectionnements qui concernent l'inspection médicale des écoles. Nous lui empruntons les détails suivants qui résument bien l'activité de ce service : « L'activité régulière de ce service comporte trois inspections annuelles des bâtiments scolaires, une inspection annuelle des écoliers (carnet sanitaire des écoliers) et la tenue à jour (annuelle) du casier sanitaire des écoles.

« L'inspection des bâtiments scolaires fait l'objet de trois rapports annuels : ils portent sur les conditions hygiéniques des bâtiments scolaires et sur l'état de santé des écoliers qui sont soumis à cette occasion à une simple inspection et non à une visite. Par contre, l'examen médical des enfants, qui a lieu une fois par année, aboutit à la création du « carnet sanitaire des écoliers ».

« Enfin, chaque école possède son *casier sanitaire* où, à

côté d'une description sommaire de l'immeuble et des différents plans explicatifs, sont consignés chaque année les conclusions des inspections médicales des bâtiments scolaires et les résultats fournis par les carnets sanitaires des écoliers.

« Le service d'hygiène scolaire comprend, en outre, des médecins inspecteurs spécialistes, dont l'un est chargé de l'examen des yeux, deux de l'examen du nez, des oreilles et de la gorge et un est chargé de l'examen des dents.

« Enfin, depuis un an, sur l'initiative du Département de l'Instruction publique, il a été créé une place de médecin spécialiste pour les enfants arriérés ; son rôle consiste à examiner les enfants qui lui sont signalés soit par le service, soit par les maîtres d'école comme étant incapables de suivre l'enseignement normal. Selon les résultats de cet examen, l'enfant est envoyé dans les classes spéciales pour enfants arriérés ou, s'il est complètement incapable de suivre un enseignement, il rentre dans la famille d'où il pourra éventuellement être placé dans un établissement spécial. L'Etat de Genève est en train, en ce moment, d'organiser l'asile spécial « Mégevand » dû à un legs généreux, où seront admis les enfants pour lesquels même les classes spéciales constituent un enseignement trop chargé. »

Comme on le voit, chaque écolier a, dès son entrée en classe, son carnet sanitaire, lequel est déposé au service d'hygiène. De même, chaque école possède son casier sanitaire, lequel donne tous les renseignements utiles sur les conditions hygiéniques autant du bâtiment scolaire que de la santé générale des élèves. Ce service d'hygiène, tel qu'il est organisé à Genève, mérite une attention spéciale. Souhaitons que le canton de Fribourg puisse se l'adapter selon les conditions particulières dans lesquelles il se trouve.

Dans sa monographie sur l'enseignement de l'hygiène, M. le Dr Joss-Mathey fait observer qu'il y a peu d'années l'école ne tendait qu'à instruire l'enfant dans la partie économique, mais qu'elle ne s'intéressait que très peu au côté hygiénique de l'instruction. Il ajoute avec raison que la nécessité de combler cette lacune s'impose avec force dès que l'on se rend compte du peu de connaissances hygiéniques et du nombre de préjugés qui sont encore, à cette heure, généralement répandus dans le public.

L'enseignement de l'hygiène doit être lié à celui des sciences naturelles ; il doit s'étendre aussi aux maladies contagieuses, à l'antialcoolisme, aux soins à donner aux malades et en cas d'accidents, à l'hygiène publique et sociale.

Ces derniers sujets peuvent être traités surtout à l'école complémentaire (garçons et filles). Les écoles ménagères sont appelées à rendre les plus utiles services sous ce rapport. Grâce à une telle tendance, la nouvelle génération sera à même de lutter efficacement pour l'existence, non seulement au point de vue économique, mais encore au point de vue de la santé, ce facteur essentiel de toute activité humaine.

6° Mutualités scolaires et caisses d'épargne

Si l'instruction s'est développée, si les programmes ont été amplifiés, il importe que l'enfant, à mesure que s'acquièrent des connaissances nouvelles, trouve aussi, au sein même de l'école, l'occasion d'exercer sa volonté et de prendre de louables habitudes. L'institution des caisses d'épargne et des mutualités scolaires fournit en cela un excellent moyen. Nous avons été heureux de constater que le canton tient sous ce rapport un rang honorable. Les travaux présentés par le Bureau scolaire de la ville de Fribourg et une monographie spéciale nous font connaître l'organisation et le développement des mutualités scolaires dans la capitale et le canton en général. Il est à souhaiter que ce mouvement tendant à diriger l'enfance vers les idées de prévoyance et de solidarité s'accroisse et se généralise dans notre cher pays. Une mesure nous paraît nécessaire en vue d'atteindre pleinement ce but : c'est que les mutualités scolaires soient rendues obligatoires. Nous n'avancerons que fort peu sans cela.

Les caisses d'épargne scolaires ont également leur place marquée à l'Exposition. La monographie de M. Schwaller, préfet du Collège de Fribourg, mérite à ce propos une mention spéciale. Nous avons admiré les superbes graphiques qui l'accompagnent et qui nous démontrent intuitivement et artistiquement le chemin parcouru pour ce qui concerne le district de la Singine.

La caisse d'épargne de Neuchâtel a attiré notre attention par l'esprit pratique de son organisation. Fondée le 24 octobre 1812, cette caisse d'épargne compte déjà plus d'un siècle d'existence. A l'occasion de son centenaire, en octobre 1912, le comité de direction a décidé de remettre désormais gratuitement à chaque enfant, dès le jour de son entrée à l'école publique, un livret d'épargne scolaire, avec un capital initial de 2 fr. Ce don initial ne peut être retiré, durant la scolarité, qu'en cas de décès ou de départ du canton avec la famille.

L'usage des timbres-épargne facilite les inscriptions dans chaque carnet. La caisse d'épargne de Neuchâtel, tout en

faisant des sacrifices pour favoriser l'épargne de chacun, rend des services de divers côtés. C'est ainsi qu'elle verse chaque année une indemnité de 500 fr. au fonds scolaire de prévoyance, ou à la caisse cantonale de remplacement des instituteurs, cela, en reconnaissance des services rendus à la cause de l'épargne par la collectivité des membres du corps enseignant.

Nous souhaitons que les questions d'épargne scolaire préoccupent de plus en plus, dans notre canton, les instituteurs et institutrices, et que les enfants placés sous leur direction vigilante apprennent quotidiennement à *prévoir*, à *épargner*, à *venir en aide à un condisciple soumis à l'épreuve*, en un mot, à *vouloir et à vivre*. La mutualité scolaire, qui a une portée éducative et sociale plus haute encore que l'épargne pure et simple, mérite à un titre très élevé l'attention de tous ceux qui ont une influence éducative à exercer.

(A suivre.)

Firmin BARBEY.



VARIÉTÉ SCIENTIFIQUE

Les Alpes

On peut distinguer, dans l'histoire des Alpes, trois phases successives : une *période de préparation*, de beaucoup la plus longue, pendant laquelle se sont déposés et modifiés au fond des mers de l'époque secondaire, puis de l'époque tertiaire, les terrains qui forment les Alpes ; une *période de surrection*, qui fut plus brève, encore qu'elle ait duré pendant une grande partie des temps tertiaires, et au cours de laquelle se dessinèrent les plis et les accidents multiples, puis le relief, pendant laquelle, en un mot, la chaîne des Alpes fut créée, et prit forme de montagne ; une *période de destruction*, qui commença dès que les Alpes surgirent des eaux, puis s'accrut quand le relief fut totalement formé, et qui se continue encore aujourd'hui.

M. Delépine, professeur de géologie à l'Université catholique de Lille, a fait, sur l'histoire des Alpes, une conférence très goûtée lors d'une des dernières assemblées de la Société scientifique de Bruxelles. Nous résumons, pour les lecteurs du *Bulletin*, les idées développées par le savant conférencier.

Si paradoxale que la chose puisse paraître, les régions où se dressent les Alpes ont commencé par être une mer profonde. Pendant une grande partie de l'ère secondaire et